

## CHAPITRE X.

## SUITTE DU TRAITTÉ DE LA PAIX.

**I**L estoit necessaire pour conclure & pour asseurer la paix dans ce nouveau monde que les deputez des Iroquois, les deputez des Hurons & les principaux Capitaines de trois ou quatre peuples Algonquins se trouuassent tous ensemble, en vn mesme endroit avec Monsieur le Gouverneur, & que toutes ces Nations qui parlent de trois ou quatre langues differentes qui ont des humeurs si esloignez les vns des autres, & qui depuis tant d'années, [103] se mangent, se deuorent & se bruslent comme des enragez, fissent vne action de tres-grande sageffe, & que tant de barbares inhumains trouuassent de la douceur pour s'accorder, bref, il falloit pour mettre tout dans l'assurance que les vns allassent visiter les autres dans leur propre pays, tout cela sembloit impossible à l'industrie humaine: mais quand Dieu se mesle d'une affaire il ne peut mâquer de conduite. Les ames saintes & espurées qui soustiennent ces pauures peuples par leurs prieres & par leurs vœux ont faits ce grand ourage. Iamais toutes ces Nations qui ont de coutume de nous venir voir tous les ans, n'estoient descendus si tard, & si elles fussent arriüées plustost elles n'auroient pû remonter les Ambassadeurs Iroquois qui tenoient le nœud de l'affaire entre les mains n'y estans pas. Nous estions tous les iours dans l'attente, philosofhans de loin sur les fujets qui pouuoient